

COMMUNE d'AINCOURT
(Val d'Oise)

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL
Séance du 29 mai 2024 à 19h30

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Aincourt légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Emmanuel COUESNON, Maire d'Aincourt.

Étaient présents : M. Emmanuel COUESNON, Maire, Alexandre DURANTE, Pascal VIDALIE, Pascal MICHAUX, adjoints, Valérie ARDEMANI TOPIN, Eléonore THERY, Sylvie de KERSAUSON, Elsa BILLIAULT, Farida NAKIB, Gérard CHEREAU, Karim MEDJAHED, conseillers municipaux.

Absentes excusées : Jean-François MEHAT (procuration à G. CHEREAU)

M. Alexandre DURANTE a été désigné secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 03 avril 2024

Sans commentaire, le procès-verbal du 03 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Autorisation du président de la CCVVS à conventionner avec CITEO

CITEO propose de subventionner la CCVVS à hauteur de 29 134 euros par an jusqu'en 2028 pour les 26 communes dans le cadre de son projet de gestion des déchets diffus. Cette aide servira à compléter et à financer de nouvelles actions visant à améliorer la propreté dans nos villages.

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales participant au nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

Par un arrêté du 30 septembre 2022, le Cahier des charges d'agrément de Citeo a été modifié notamment pour encadrer la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public (article IV.7 du Cahier des charges). Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés - c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés - ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée aux groupements de communes à fiscalité propre participant au nettoyage des déchets (retrait des dépôts sauvages), par distinction avec les « autres personnes publiques ».

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo et autorisent Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine à signer ladite convention.

3. Participation aux frais du centre de loisirs « Les Filous » Villers-en-Arthies

Depuis plusieurs années, la commune d'Aincourt participe aux frais du centre de loisirs « les filous » de Villers-en-Arthies, via une convention. Le centre de loisirs accueille les enfants le mercredi pendant le temps scolaire.

Actuellement le montant de la participation de la commune par enfant et par jour de fréquentation est de 45.90 €.

Il est rappelé que les familles dont les communes n'ont pas conventionné avec la commune de Villers-en-Arthies se voient appliquer le tarif maximum soit 52,20 € repas compris.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°D2/2024 en date du 10 janvier 2024 indique que le conseil municipal déterminera le montant de la participation communale à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré pour 10 voix « pour » et 2 voix « contre », accepte de proposer à la commune de Villers-en-Arthies une participation financière d'un montant de 35.00 euros par enfant et par jour de fréquentation du centre de loisirs « les Filous », à compter de septembre 2024.

4. Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 8 juillet 2021.

Monsieur le Maire explique que depuis, il est apparu nécessaire, après application et mise en œuvre de ce PLU, de créer un secteur particulier en zone UA, sur une partie de la rue de la Chapelle Saint-Sauveur, afin de faciliter l'implantation des nouvelles constructions.

Pour répondre à ce point, une procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU a été engagée le 24 novembre 2022 par délibération du conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Aincourt.

5. Approbation et signature d'une convention de surveillance et d'interventions foncières avec la SAFER Ile-de-France

La signature d'une convention d'intervention foncière avec la SAFER Ile-de-France (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) permettra de mettre en œuvre sur le territoire communal une veille foncière et possiblement l'exercice du droit de préemption de la SAFER ainsi qu'un observatoire foncier. Grâce à la convention, la commune sera informée de toutes les transactions notifiées à la SAFER (ventes de terres agricoles et espaces naturels).

La commune pourra ainsi demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption.

Lorsque des terrains agricoles sont en vente, la collectivité est donc informée par la SAFER. Si les terrains agricoles risquent de changer de destination ou si le prix est jugé trop élevé, alors une enquête peut être réalisée, avec une étude du profil professionnel de l'acquéreur potentiel par exemple. La SAFER peut exercer son droit de préemption pour éviter le mitage, contribuer au maintien de l'agriculture, ou encore lutter contre un prix de vente excessif non compatible avec une mise en valeur agricole par exemple.

Le coût du dispositif est calculé sur une base forfaitaire annuelle de 726 € HT par an. Lorsque la SAFER est amenée à se rendre acquéreur, après avoir reçu le soutien de la collectivité par le biais de cette convention à signer, cette dernière doit mettre à disposition de la SAFER les fonds nécessaires à l'acquisition. Enfin, lorsque la vente ne se fait pas, une somme forfaitaire de 400 € HT est facturée à la collectivité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6. Modification de l'article 1 des statuts du SIERC

Par mail en date du 16 avril dernier, le Président du Comité Syndical du SIERC informe les communes adhérentes que le Comité syndical a acté, par la délibération du 21 mars 2024, la modification des statuts du SIERC du Vexin portant sur l'article 1 : suppression de deux communes concernées par une fusion.

Le Président du comité syndical du SIERC demande aux communes membres de bien vouloir délibérer sur la modification des statuts.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la modification des statuts telle présentée.

7. Indemnité exceptionnelle pour mission supplémentaire – 1^{er} Maire-adjoint

Monsieur Alexandre DURANTE a fait part à Monsieur le Maire de sa demande d'indemnité exceptionnelle en tant que maire-adjoint en justifiant une mission supplémentaire de gestion administrative relative au service Assainissement.

Monsieur Durante énonce ce qui suit: "Nous allons lancer dans les prochaines semaines le nouveau Schéma Directeur d'assainissement, qui est l'équivalent d'un PLU mais pour l'assainissement. C'est une étude sur 1 an de l'ensemble des réseaux d'assainissement de la commune ce qui est nouveau c'est qu'elle va prendre en compte les réseaux d'eaux Usées et de Pluviales du Site de la Bucaille ainsi que l'étude de subvention pour la réfection de la station dans un volet monument historique. Ce SDA fixera les règlement d'assainissement pour au moins 10 ans sur la commune.

Budget pour cette étude, entre 80 et 100.000 Euros financé à 80% par le département et l'agence de l'eau. Les communes de la taille d'Aincourt prennent généralement un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage pour suivre ce genre d'étude, nous avons embauché le Cabinet PLA Conseil en 2021 La facture pour l'assistance à la mise en place du Service d'Assainissement du site de la Bucaille était de 12.000 € TTC, pour le suivi de l'étude il serait du double.

En fonctionnement nous avons une recette de 220.000 € par an et des dépenses d'environ 50.000 € (en prenant en compte les éventuelles casse réseaux). Sachant que le plus gros des travaux a été effectué sur l'année 2023. En 2026 au moment du transfert, notre excédent de fonctionnement sera de 550.000 Euros ajouté aux 310.000 € d'investissement c'est plus de 800.000 € que nous reverserons à la communauté de commune en janvier 2026."

Après avoir étudié sa demande et avoir consulté le service juridique de l'Union des Maires du Val d'Oise, Monsieur le Maire informe que l'assemblée délibérante est dans l'incapacité de donner une suite favorable à sa demande. En effet, le montant total des indemnités de fonctions du maire et des adjoints doit respecter une enveloppe. Cette enveloppe est ensuite répartie entre le maire et les adjoints. Par conséquent, une indemnité exceptionnelle ne peut être attribuée.

Au vu des éléments, les membres du conseil ne peuvent pas voter.

8. Nomination d'un représentant de commission intercommunale « Finances »

Par mail en date du 15 avril 2024, Monsieur Jean-Pierre JAVELOT, Vice-Président – Administration de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) informe de la mise à jour des listes des représentants aux différentes commissions de la CCVVS, lors du conseil communautaire de juin 2024. Ainsi, il est demandé aux communes membres de la CCVVS de délibérer sur le changement éventuel d'un conseiller siégeant dans une commission. La commission Finances n'ayant pas de représentant, je vous demande de désigner un membre pour cette commission intercommunale. M. Emmanuel COUESNON se porte candidat.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, désigne M. Emmanuel COUESNON, à l'unanimité, représentant de la commission intercommunale « Finances ».

9. Informations et questions diverses

Intervention de l'ASSMA dans le cadre des travaux de l'église

Monsieur DEJOUY, président, expose les éléments suivants :

- La dernière assemblée générale de l'association a lieu il y a un mois.
- Diverses actions ont été menées par l'ASSMA, à savoir la pose du Calvaire, la restauration du corbillard, le festival du Vexin, le vitrail de l'église, la rénovation du baptistaire, le déplacement du retable, ...
- En ce qui concerne l'escalier de la tour un architecte avait été sollicité en 2019 pour un diagnostic des travaux à faire pour un montant de 2500 euros. Un devis de 900 euros avait été réalisé pour effectuer un relevé par un géomètre. N'ayant pas de retour de l'architecte, il est convenu de rechercher un nouvel

architecte pour effectuer un diagnostic des travaux. Un point sur les factures de l'ancien architecte est à faire. Un courrier doit être adressé à l'ancien architecte pour informer que la commune et l'ASSMA mettent fin à la relation de travail et demander un remboursement des sommes versées.

- La commune recherchera un architecte courant juin

- Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le dimanche 09 juin 2024.
- Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise PINCHON concernant l'élagage de l'arbre situé près du 43 résidence les Cadenas pour un montant de 984 euros. L'entreprise préconise son abattage et le rognage de la souche pour un montant de 1500.00 euros. En effet l'élagage ne ferait qu'accentuer le développement des racines et les dégâts sur la voirie.
- Pascal MICHAUX communique les éléments sur les économies d'énergie réalisées depuis le changement des luminaires au stade municipal, l'année dernière. A savoir 4700 kilowattheures de consommé au lieu de 5900 kilowattheures, soit 25% d'économie. En ce qui concerne l'éclairage public, une économie de 50% sur les kilowattheures consommés, soit 4600 euros d'économies sur l'année.
- Pascal MICHAUX informe des travaux d'électricité en cours. Un devis a été signé pour la recherche de panne rue Boulangère, le remplacement par du LED dans la rue d'Arthies et le changement de la platine LED dans la rue de le Bucaille.
- Pascal MICHAUX informe que suite à la demande du Foyer Rural, les sanitaires situés au stade ont été refait.
- Pascal MICHAUX fait un retour sur la brocante du 19 mai dernier. Les espaces ont été rendus propres.
- Pascal MICHAUX informe que le devis pour la réfection du plancher dans la salle polyvalente a été signé. Par la suite des travaux de chauffage et des sanitaires vont être réalisés.
- Sylvie de KERSAUSON demande la date d'installation des caméras de vidéoprotection. Il est répondu que l'installation se fera cette année. En outre, des caméras identiques à celle installée au stade municipal seront présentes devant le bâtiment de la salle polyvalente et de l'école.
- Pascal MICHAUX présente, à la suite de la réunion publique avec la direction des Mobilités du Département du Val d'Oise en date du 22 avril dernier, le projet d'aménagement du carrefour RD 983 – Route de Lesseville. Une signalisation sera aménagée 100 mètres avant le carrefour, création des trottoirs de 90 cm à 1m de large munis de protection, création d'un passage piétons et mise en œuvre d'une résine haute adhérence ou d'un enrobé coloré sur la chaussée et sur 110 mètres avant le passage piétons. Les membres du conseil municipal donnent une suite favorable à ce projet. Monsieur le Maire remercie M. BERTRAND pour son investissement dans ce dossier.
- Monsieur le Maire donne lecture des mails reçus par Gurvan Le Hay, Commandant le patrouilleur outre-mer Auguste Techer, en date du 15/03 et 21/05 et informe qu'une cérémonie en hommage à Auguste TECHER, compagnon de la libération aura lieu le mardi 18 juin à 15h. Il sollicite les élus pour la préparation de l'évènement.
- Monsieur le Maire donne lecture du mail du Foyer Rural qui sollicite la participation de quelques élus pour l'organisation de la fête du village, le 22/06.
- Pascal MICHAUX suggère l'édition de l'info village une fois par trimestre au lieu d'une fois par mois actuellement. Les membres du conseil municipal approuvent cette suggestion.
- Elsa BILLIAULT propose que le revêtement et le panier de basket soient rénovés. La proposition est à étudier. Aussi, elle suggère de lancer une consultation auprès des enfants et des jeunes pour recueillir leurs idées relatives aux jeux sur le stade municipal.
- Karim MEDJAHED informe que le banc situé à l'école est à réparer. Il est répondu que le banc doit être retiré et remplacé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire
Emmanuel COUESNON

